

par Jean-Yves
PETER,
pasteur
de l'Eglise réformée
de France
à La Roche-sur-Yon
(Vendée)

Eglise de confessants ou Eglise multitudiniste ?

Une alternative sans fondement théologique.

Les Synodes régionaux ouest 2004 et 2005 de l'Eglise réformée de France appellent les Eglises locales à être des « Eglises de témoins »¹. Ils rappellent en cela que membre de l'Eglise signifie témoin de Jésus-Christ, ou ne signifie rien du tout.

Cet appel, ce rappel, qui ne peut que réjouir tout acteur d'Eglise, est cependant de nature à susciter quelques réticences, en raison de son caractère un peu trop... confessant. Ne nous laisserions-nous pas emporter, nous autres luthéro-calvinistes, par la montée de l'*interprotestantisme* ? Vraiment, vivre la foi conduit-il, commande-t-il nécessairement de dire explicitement « Jésus-Christ » à ceux qui n'ont pas demandé de l'entendre, je veux dire... à tout le monde ?

Surgit alors, tel le Cerbère, le couple conceptuel le plus mystérieux et convenu à la fois dont se soit doté notre jargon d'Eglise ; j'ai cité, à ma gauche : *Eglise de confessants*², et à ma droite : *Eglise multitudiniste*³.

¹ Décision 6 du Synode régional ouest 2004, de La Roche-sur-Yon, et décisions 9 et 10 du Synode 2005, de Lezay.

² J'emploie « Eglise de confessants » plutôt que « confessante », parce que la foi de l'Eglise procède de la foi des individus qui la composent, et pas l'inverse. L'éventuel emploi d'« E. confessante », par facilité grammaticale, devra être entendu dans le sens d'« E. de confessants ».

³ L'origine du terme « multitudinisme », et donc de l'opposition en question, nous est donnée par l'article du même titre de B. Reymond – in *Encyclopédie du protestantisme*, Cerf-Labor et Fides, 1995, p. 1060 – dont je cite l'intégralité :

Il faut le reconnaître, l'alternative est pratique et efficace à fin d'auto-justification des « cultures d'Église », dit-on – comme si l'Église pouvait avoir une autre culture que l'Évangile ! Pour ma part cependant, je n'ai jamais trouvé personne qui me fasse comprendre, non pas tant la différence entre *Eglise de confessants* et *Eglise multitudiniste*⁴, que la pertinence théologique d'une telle classification, en forme d'opposition...

En fait, à bien y réfléchir, non pas sociologiquement mais théologiquement – tel qu'il convient au sujet de l'Église, cette opposition apparaît dépourvue de sens, et seule capable de fourvoyer quiconque y recherche quelque enseignement sur l'Église. Elle relève, au mieux d'un malentendu par archaïsme, au pire d'un de nos poncifs les plus sclérosants pour la réforme de l'Église et le témoignage de l'Évangile.

Pourquoi ? Prenons, pour répondre, les choses dans l'ordre. Et en admettant que les questions liées à la foi commencent par la question de la foi, **commentons tout d'abord « Église de confessants ».**

Et demandons-nous simplement comment l'Église, composée d'individus révélés à eux-mêmes pécheurs justifiés *sola gratia, sola fide*, et

« Si le terme 'multitudinisme' peut aussi qualifier une hérésie peu connue du XII^e siècle donnant à l'opinion de la multitude le pas sur la doctrine enseignée par la hiérarchie, sa principale acception nous vient d'Alexandre Vinet qui, en 1842, a forgé ce mot à partir d'une réminiscence biblique (les « multitudes » dont Jésus avait compassion, Mt 15,32) pour désigner l'attitude et le statut d'une Église protestante qui ne serait plus une Église d'État, mais n'en aurait pas moins pour mission de s'occuper spirituellement de l'ensemble d'une population. La transformation progressive des Églises d'État en Églises territoriales (en allemand *Landeskirchen*) ouvertes à tous a abouti à en faire des bastions du multitudinisme, tandis que les Églises libres, revendiquant leur complète indépendance envers l'État, ont souvent incarné le principe professant : on en devient membre par choix personnel et en adhérant à une profession de foi. Plusieurs Églises protestantes séparées de l'État n'en demeurent pas moins multitudinistes dans leur manière de concevoir leur présence au sein de la société où elles vivent.

« Tandis que la notion allemande de *Volkskirche*, chargée d'ambiguïtés par l'usage qu'en firent les 'Chrétiens Allemands', insiste sur un constat de situation ecclésiologique majoritaire, celle de multitudinisme, en usage également en contexte de diaspora, met surtout l'accent sur la visée d'une mission pastorale et évangélisatrice. Mais une Église qui perd le contact avec les multitudes est-elle encore multitudiniste ? On comprend que le terme prête aujourd'hui à discussion. »

⁴ Au terme « multitudinisme », qualifiant l'ecclésiologie des Églises se disant multitudinistes, je ferai correspondre le terme « confessionnalisme », qualifiant l'ecclésiologie des Églises se disant « confessantes », ou « de confessants », ou « professantes » (cf. note 6).

vivant leur foi *coram Deo* – devant Dieu – pourrait être autre chose que « l’Eglise de confessants » ? Lisons, à l’appui de cette affirmation, la *Discipline* de l’Eglise réformée de France, qu’il est convenu de considérer comme spécifiquement *multitudiniste* au sein du protestantisme français : « L’Eglise locale accueille comme membres, à leur demande, ceux qui reconnaissent que Jésus-Christ est le Seigneur »⁵. C’est donc entendu, l’ERF est une Eglise de confessants, tout simplement parce qu’une Eglise évangélique – disons l’Eglise – ne peut être autre chose qu’une Eglise de confessants, c’est-à-dire l’Eglise qui rassemble ceux qui vivent une relation personnelle à Jésus-Christ, qu’ils confessent comme l’origine et le salut, le chemin véritable de leur existence. La Réforme rappelle l’Evangile, savoir que la relation de foi ne peut être accaparée par une quelconque médiation, humaine ou institutionnelle : comment l’Eglise affirmant le sacerdoce universel, l’Eglise des prêtres et rois, serait-elle autre chose qu’une « Eglise de confessants » ? Voilà qui est établi : « Eglise de confessants » n’est pas une possibilité, mais une détermination de l’Eglise⁶.

⁵ Titre 1, article premier, « Des membres », § 1.

⁶ C’est ici le lieu d’apporter quelques précisions et commentaires terminologiques. Il est d’usage de distinguer « Eglise confessante » et « Eglise de professants ». « Eglise de professants » s’appliquerait aux Eglises qui demandent à ceux qui veulent en devenir membres une déclaration publique de foi, éventuellement et accessoirement accompagnée d’un témoignage public de conversion ; « Eglise confessante » aux Eglises qui demandent à leurs pasteurs de souscrire à une déclaration de foi normative, ou vice-versa, car le sens de ces nuances est loin d’être clairement établi et de faire l’unanimité des glossaires. Quoi qu’il en soit, cette distinction est fictive. Quelle Eglise, en effet – sauf multitudinisme absolu, cf. infra – ne demande-t-elle pas, à quiconque désire en devenir membre, une déclaration publique de foi en Jésus-Christ, que ce soit à l’occasion du baptême, de la confirmation, de l’accueil en tant que prosélyte, ou encore par la signature de la demande d’inscription, ou simplement par la participation à la cène, valant de fait déclaration publique de foi ? Quelle Eglise, en outre, ne demande-t-elle pas à ses pasteurs de souscrire à une confession de foi, par exemple – à travers telle ou telle confession synodale – au Symbole des apôtres, ou tout simplement à « Jésus-Christ est Seigneur » ? Les distinctions sont ici d’ordre coutumier et non théologique ; elles n’atteignent pas l’essentiel, savoir la confession publique de foi en Jésus-Christ, et ne suffisent pas à établir une typologie ecclésiologique significative. L’Eglise est nécessairement « Eglise de confessants » ; l’Eglise évangélique est même constituée par la foi de ses membres. *L’Eglise* n’a pas d’existence en soi ; elle est l’ensemble des individus confessants qui la composent.

L’« Eglise de confessants » ne peut donc être, ainsi qu’il est couramment entendu, une Eglise qui ne « s’occuperait », sociologiquement, que de ses membres. Cela postulerait en effet une existence en soi de l’Eglise, laquelle pourrait se positionner face à ses membres, s’adresser à ceux-ci, et pourquoi pas à ceux-ci exclusivement. Les membres de cette

On pourra objecter à cela que ce même paragraphe de la *Discipline* avait auparavant précisé que « l'ERF professe qu'aucune Eglise particulière⁷ ne peut prétendre délimiter l'Eglise de Jésus-Christ, car Dieu seul connaît ceux qui lui appartiennent. . . » Ainsi donc, telle Eglise particulière et même l'ensemble des *Eglises particulières*, ne peuvent limiter « l'Eglise de Jésus-Christ⁸ » à ceux qui prononcent et réunissent leur confession de foi dans ces Eglises.

L'affirmation est tout à fait exacte, mais ne s'oppose en rien à ce que l'Eglise soit déterminée comme Eglise de confessants. Elle donne en effet à entendre que c'est la confession de foi qui intègre à l'*Eglise de Jésus-Christ*, et non le fait que cette confession soit prononcée dans le cadre institutionnel particulier d'une *Eglise particulière*. Quiconque confesse que « Jésus-Christ est Seigneur », quels que soient la forme et le contexte de cette confession, qu'il soit seul ou devant témoins, est membre de fait de l'*Eglise de Jésus-Christ*, dont telle Eglise particulière n'est ni plus ni moins qu'une forme contingente.

Ce même énoncé suscite par ailleurs cette question : ceux qui *appartiennent à Dieu*⁹ se limitent-ils à ceux qui ont confessé leur foi en Jésus-Christ, ou incluent-ils ceux qui le feront ? Et ces derniers sont-ils prédestinés à se convertir à Jésus-Christ – auquel cas ceux qui ont confessé et ceux qui confesseront ne peuvent être distingués qu'au point de vue humain

Eglise la rempliraient alors, et ne la constitueraient plus. Ce cas de figure, ainsi que je le décris plus loin, forme une altération de l'Eglise. L'Eglise est constituée par des individus dont l'Esprit-Saint « s'est occupé et s'occupe », lesquels individus s'occupent, ensemble, d'annoncer l'Evangile.

⁷ C'est-à-dire l'Eglise telle qu'il est donné aux hommes d'en assumer l'institution et le témoignage, et non l'Eglise de Jésus-Christ, connue de Dieu seul. Ces deux dimensions de l'Eglise ne sont pas en opposition ; ce qui les distingue est ce qui, à ce jour, distingue « ma vie » et « mon salut », distingue le « pas encore » et le « déjà là » du royaume de Dieu. L'Eglise particulière, institutionnelle, appartient à l'Eglise de Jésus-Christ ; elle en annonce et même atteste la réalité, sur laquelle elle n'a cependant aucune autorité.

⁸ L'Eglise de Jésus-Christ a pu être incorrectement dénommée « Eglise universelle », expression pour le moins ambiguë, en ce qu'elle opère de fait une assimilation de Jésus-Christ et de l'Eglise, et laisse entendre le salut universel comme une promesse acquise. L'Eglise de Jésus-Christ est « la nuée de témoins ».

⁹ Pour ne pas trop m'écartier de mon propos, je ne m'attarde pas à commenter *appartenir à Dieu*, même si la formule le mériterait.

– ou non – auquel cas la distinction est théologiquement significative ? Mon avis – fondé sur l'appel des disciples¹⁰ – est que *ceux qui appartiennent à Dieu* doit être entendu, en tant que qualifiant *l'Eglise de Jésus-Christ*, comme l'ensemble de ceux qui ont confessé leur foi en Jésus-Christ, ou que Dieu prédestine – on pourra dire « appelle » – à cette conversion, laquelle détermine leur intégration à *l'Eglise de Jésus-Christ*.

Il est donc possible d'*appartenir à Dieu* sans en avoir encore conscience. Sans quoi, d'ailleurs, il n'y aurait plus de révélation, de conversion, de salut, plus besoin de Bible pour raconter tout cela ni d'Eglise pour l'annoncer, pour le vivre. Vient alors cette seconde question : Peut-on *appartenir à Dieu* sans un jour en exprimer une confession de foi et un témoignage explicites, dans le cadre et selon les critères d'une *Eglise particulière* ? Autrement dit, peut-on être membre de *l'Eglise de Jésus-Christ* sans (un jour) être membre d'une *Eglise particulière* ? La réponse est : Nul ne peut répondre. Il faut laisser à Dieu seul toute autorité sur l'élection et le salut, toute autorité de délimiter l'Eglise de Jésus-Christ, au risque de tomber dans cette folle prétention d'exclure du salut, pour quelque raison de ce monde, tous ceux qui n'auraient pu connaître Jésus-Christ tel que Dieu m'a donné, à moi, de le connaître. Vivre la foi en Jésus-Christ, c'est d'abord reconnaître à Dieu pleine souveraineté, sur mon salut, celui de mon prochain comme sur le salut du monde, et pleine liberté à révéler Jésus-Christ à qui il veut et comme il veut, nonobstant ce qui pourrait constituer une limite pour moi – par exemple la limite de « mon » *Eglise particulière* – mais pas pour lui ! Ma mission de confessant n'est pas de conditionner le salut, mais d'annoncer Jésus-Christ.

Que donc telle *Eglise particulière* ne puisse prétendre constituer ni délimiter *l'Eglise de Jésus-Christ* ne contredit en rien cette très simple affirmation, à laquelle je reviens après ce nécessaire détour, que cette même *Eglise particulière* réunit des individus qui y confessent leur foi en Jésus-Christ. Or ce qui relève de l'Eglise, c'est précisément *l'Eglise particulière* ; *l'Eglise de Jésus-Christ* relève... de Jésus-Christ ! C'est

¹⁰ Cf. Mt 4,18-22 ; Jésus connaît manifestement par avance ceux auxquels il adresse son appel.

Jésus-Christ qui maîtrise le fait que je sois membre de *l'Eglise de Jésus-Christ* ; c'est telle *Eglise particulière* qui maîtrise le fait que je sois membre de cette même *Eglise particulière*. Autrement dit, le problème de l'Eglise, ce n'est pas le salut, c'est... quoi ? Et nous voici conduits à la bonne question : *L'Eglise particulière est Eglise de confessants*... Fort bien ! Mais... Pour quoi faire ? C'est effectivement la bonne question¹¹, dont la réponse est la suivante : ***L'Eglise particulière sera Eglise de confessants, afin d'être une Eglise multitudiniste*** ; parce que le problème de l'Eglise, ce n'est pas le salut, c'est l'annonce du salut.

Nous l'aurons compris : l'impossibilité de *délimiter l'Eglise de Jésus-Christ* ne disqualifie aucunement *l'Eglise de confessants*, mais l'oriente et l'envoie vers la multitude, la fameuse « foule » biblique, où se trouvent ceux que Dieu seul – et pas moi – connaît, et auxquels il veut révéler Jésus-Christ. L'annonce du salut, c'est l'annonce au monde du salut, et l'annonce au monde du salut, c'est l'annonce du salut au monde perdu. L'Eglise sera *multitudiniste*, parce qu'elle est la communauté des apôtres de Jésus-Christ qui obéissent à son envoi : « Allez, faites de toutes les nations des disciples... » (Mt 28, 19). Cet envoi identifie *Eglise* et *annonce de l'Evangile* : *l'Eglise* n'est pas autre chose que *la mission de l'Eglise*. Et cette mission n'est effectivement pas de déterminer qui appartient ou n'appartient pas à Dieu, mais d'annoncer Jésus-Christ à tout le monde : « l'Eglise existe (d'abord) pour ceux qui n'y sont pas »¹², elle est *Eglise de témoins*, elle est le témoignage de *ceux qui y sont* à (tous) *ceux qui n'y sont pas*. L'Eglise est multitudiniste parce qu'elle est *apostolique universelle*¹³, parce qu'elle est mission vers tous, vers la multitude, mission

¹¹ Question pertinente en tant qu'elle est strictement limitée à l'Eglise, et ne s'applique pas à l'individu en Christ : je ne suis pas sauvé *pour* accomplir quelque chose, mais *parce que* je suis aimé. L'Eglise est fonctionnelle, en tant que communauté missionnaire ; le salut ne l'est pas, il est une fin en soi.

¹² ... écrit justement Laurent Schlumberger (*Dieu, l'absence et la clarté*, p. 168), à cela près qu'à mon avis, le mot « d'abord », qui relativise la formule, est de trop, ou mal placé. L'Eglise existe *d'abord* par Jésus-Christ, elle est *d'abord* l'ensemble des hommes justifiés par Jésus-Christ. Simultanément et strictement, vivre l'Eglise ou vivre la justification, ce qui est équivalent, signifie témoigner Jésus-Christ au monde.

¹³ Je n'entends pas par *apostolique* : fondée sur le témoignage des « apôtres oculaires » de Jésus (!), mais « Eglise d'apôtres », Eglise d'envoyés, *Eglise de témoins* – ainsi que

conforme à la mission de Jésus-Christ, mission engendrée et habitée par la mission de Jésus-Christ. L'Eglise est multitudiniste parce qu'elle est le corps du Christ, c'est-à-dire la marche, la mission universelle de Jésus-Christ. *L'Eglise est l'Eglise de Jésus-Christ* parce qu'elle est la mission de Jésus-Christ¹⁴. Ainsi est établi, de même que pour *Eglise de confessants*, qu'*Eglise multitudiniste* n'est pas une possibilité, mais une détermination de l'Eglise : l'Eglise multitudiniste n'est rien d'autre que l'Eglise missionnaire, qui obéit à l'envoi de Jésus-Christ parce qu'elle confesse qu'il est le Seigneur. L'Eglise est multitudiniste parce qu'elle est confessante ; l'Eglise est *Eglise de témoins* parce qu'elle est *Eglise de confessants*.

Nous savons à ce point où se situe le malentendu : ***Eglise de confessants et Eglise multitudiniste ne sont pas deux déterminations concurrentes, mais deux déterminations complémentaires de l'Eglise.*** *Eglise de confessants* et *Eglise multitudiniste* concourent à une juste compréhension et définition de l'Eglise : l'Eglise est, par essence, confessante et multitudiniste¹⁵. Ces deux déterminations expriment l'envoi de l'Eglise particulière – ou institutionnelle, l'Eglise connue des hommes, vers l'Eglise de Jésus-Christ, l'Eglise connue de Dieu. En d'autres termes, elles expriment le mouvement de l'Eglise institution vers le retour du Christ, au temps connu de Dieu seul.

Parce que l'Eglise rassemble ceux que la Parole vivante de Dieu est venue personnellement rencontrer, elle est *Eglise de confessants* ; parce que confesser sa foi en Jésus-Christ et sa Parole comme la vérité signifie annoncer l'Evangile à toutes les nations, *l'Eglise de confessants* est néces-

le furent les « oculaires »... tout simplement ! Par là, le « et » traditionnel entre *apostolique* et *universel* doit bien sûr être supprimé. L'apostolat fondé en Jésus-Christ – et non en Simon Pierre et consorts – est universel par essence, et non par option.

¹⁴ Il ne faut surtout pas entendre par là la continuation – si ce n'est du strict point de vue chronologique – du ministère de Jésus-Christ. L'Eglise ne complète en rien l'événement messianique, en soi pleinement accompli, et plein accomplissement du salut ; l'Eglise – et d'abord, par la foi, chaque individu dont elle est l'ensemble – participe à cet événement, en ce sens, et c'est ce qu'il faut dire, qu'elle reçoit part au ministère de Jésus-Christ.

¹⁵ Il est hors de question d'entendre que ces deux déterminations résument l'être de l'Eglise. « Nul ne peut délimiter... »

sairement *Eglise multitudiniste*, Eglise de témoins pour la multitude. Parce que telle est la volonté de Dieu révélée en Jésus-Christ, l'Eglise véritablement confessante est multitudiniste, et l'Eglise ne peut se dire multitudiniste que parce qu'elle est confessante, parce qu'elle obéit à l'envoi de celui qu'elle confesse comme le Seigneur. Dans l'Eglise, je suis confessant et multitudiniste, multitudiniste parce que Jésus-Christ libère ma vie au témoignage de son amour, confessant parce que cette liberté, *c'est Jésus-Christ qui vit en moi*.

Voilà qui est finalement établi : il n'y a pas *l'Eglise de confessants* et/ou *l'Eglise multitudiniste*, il y a l'Eglise, qui unit ces deux déterminations, l'Eglise telle que Jésus-Christ la rassemble autour de son nom et l'envoi au témoignage de son nom. Il y a l'Eglise, qui est l'Eglise parce qu'elle est confessante *et* multitudiniste, et en cela fidèle à Jésus-Christ ; l'Eglise qui annonce – *à la multitude* – Jésus-Christ – *qu'elle confesse*. Et que l'Eglise soit par essence et nécessairement confessante et multitudiniste, voilà ce que résume fidèlement l'expression *Eglise de témoins*. Comment *l'Eglise de témoins* – et il n'y en a pas d'autre – ne sera-t-elle pas confessante, ou de qui témoignera-t-elle ? Comment *l'Eglise de témoins* ne sera-t-elle pas multitudiniste, ou à qui témoignera-t-elle ?

Il n'y a donc pas *l'Eglise de confessants* et/ou *l'Eglise multitudiniste* ; **il y a l'Eglise, et il y a les altérations, les aliénations de l'Eglise**, qui consistent en l'occurrence à séparer, ou simplement déséquilibrer ces deux déterminations fondamentales pour ne référer l'Eglise qu'à l'une d'entre elles : à ma droite, *l'Eglise de confessants* ; à ma gauche, *l'Eglise multitudiniste*... Ni l'une ni l'autre ne sont l'Eglise !

En quoi consistent ces altérations ?

Je choisis, pour les décrire, de dresser une typologie radicale, de décrire deux ecclésiologies maximalistes, lesquelles ne correspondent *a priori* à aucune Eglise particulière de notre connaissance – même si l'on pourra y retrouver tel élément présent dans telle Eglise. Les altérations évoquées se manifestent bien plus sous la forme d'un plus ou moins grand niveau de déséquilibre entre *confessionnalisme* et multitudinisme que

par un *confessionnalisme* ou multitudinisme exclusifs. C'est ce que je tenterai de décrire cependant, afin de mettre en évidence les aberrations auxquelles conduisent ces deux voies d'altérations, d'égarement de l'Eglise.

Imaginons une Eglise exclusivement *confessante*. Cela demande un effort, tant est difficilement concevable une Eglise qui renoncerait ouvertement à l'envoi multitudiniste reçu de Jésus-Christ. On peut cependant envisager – et éventuellement observer – un modèle de *confessionnalisme* exclusif, lequel se fonderait sur une doctrine hypertrophiée de la *double prédestination* – dans ses versions pré ou post-calviniennes. Dieu seul unit à l'Eglise ceux qu'il a prédestinés au salut : dès lors, pourquoi témoigner, pourquoi appeler ? Toute démarche d'évangélisation constituera blasphème de la seule souveraineté de Dieu sur l'Eglise. Il s'agit d'une théologie du salut amputée de toute théologie du ministère. A cela s'ajoute le fait que les appelés sont purifiés – *catharisés* – alors que les autres sont impurs du péché qui règne dans le monde. Or, on ne mélange pas le pur et l'impur : le pur n'a pas à retourner, à s'adresser à l'impur ; le salut se vit entre élus, tels que Dieu les purifie et les rassemble. Les célébrations deviennent dès lors strictement communautaires, ce qui peut conduire, par exemple, à supprimer toute liturgie, et même toute prédication lors de « cultes » qui ne rassemblent que des intimes convaincus. L'Eglise est le peuple sauvé en tant qu'il est retiré du monde : elle vit ce retrait centrée sur elle-même, dans le détachement théorique, et généralement la discrétion et la patience, quand tout se passe bien.

De façon moins extrême, plus concevable et observable, beaucoup d'*Eglises particulières* peuvent être dites confessantes, en cela qu'elles *délimitent l'Eglise de Jésus-Christ* à leurs limites, assimilées aux limites du royaume de Dieu. De là procède le type de sectarisme, récurrent en christianisme, conséquent à cette tentation ecclésiologique, que je qualifie d'*ecclésiologie de l'arche de Noé*. L'évangélisation pratiquée ne consiste pas pour ces Eglises à aller vers le monde, mais à appeler le monde à venir à elles et à leur organisation : dans cette forme donc, le retrait du monde demeure altruiste, solidaire, encore habité d'une impulsion multitudiniste. Cette évangélisation se fonde logiquement sur l'invocation de

la puissance de Dieu – assimilée au Saint-Esprit¹⁶ – seule à même de convertir et sauver¹⁷, ce qui exclut qu'elle puisse intervenir par quelque action ne consistant en son invocation explicite. De là ces deux formes d'évangélisation privilégiées, et même exclusives dans les *confessionnalismes* les plus radicaux : l'intercession et la prière de guérison – d'ailleurs fort apparentées. Dieu exauce comme il veut et guérit comme il veut, guérit c'est-à-dire intègre à l'Eglise organisatrice, à la sphère confessante.

L'Eglise confessante s'entend comme une sorte de purgatoire terrestre, comme l'antichambre du royaume de Dieu. Sa relation au monde est de l'ordre du jugement, de l'opposition, l'accomplissement de ce jugement consistant non pas dans le salut, mais dans la disparition de ce monde environnant – l'Eglise est *l'arche de Noé*. L'Eglise confessante réfère généralement son élection à la première alliance : l'élection comme peuple mis à part, et non comme peuple envoyé. La remise en vigueur du légalisme communautaire comme à la fois condition du salut et code d'appartenance atteste ce recentrage, ou repli mosaïque. L'Eglise confessante est plus une Eglise d'élus que de témoins ; elle est agenouillée devant le Christ plus qu'en marche avec lui. Elle n'est pas l'Eglise.

Les Eglises qui se réclament *multitudinistes* – plutôt que *confessantes* – le font d'autant plus volontiers aujourd'hui que ce mot, multitudinisme, évoque « l'ouverture », qualité indispensable à la bonne considération sociale¹⁸. Ces Eglises sont en fait, et nécessairement, confessantes

¹⁶ On est en plein modalisme : l'Esprit Saint est une intervention verticale et ponctuelle de Dieu, définissant une Eglise « hors-monde », et non pas sa présence horizontale et permanente dans la relation ouverte Eglise-monde.

¹⁷ Notons ce paradoxe que, par son retrait dans la seule action priante et suppliante, le membre de l'Eglise confessante s'auto-confère un pouvoir sur l'intervention de Dieu. Logiquement, plus une Eglise s'attribue le monopole de l'orthodoxie, plus elle s'attribue le contrôle de Dieu ; plus, donc, elle s'autodétruit.

¹⁸ Ce sont, cependant et paradoxalement, les Eglises les moins « ouvertes », les Eglises qui récusent le plus... *ouvertement* le multitudinisme, au risque de se voir parfois désignées de sectes, qui connaissent la croissance la plus importante. La peur de vivre exacerbe le désir de puissance, exprimé par le désir d'être plus près de Dieu que les autres, c'est-à-dire par un détournement élitiste de l'élection.

et multitudinistes¹⁹. Je n'imagine donc pas d'Eglise exclusivement multitudiniste, et me limite à envisager l'altération par déséquilibre qui se produit lorsque le multitudinisme prend le pas sur le *confessionnalisme*.

A quoi conduit cette altération ?

L'Eglise qui tend vers le multitudinisme exclusif tend vers l'absence de distinction entre l'Eglise et le monde. Elle confesse sa foi au nom de la multitude, en tant qu'elle concentre symboliquement la multitude présumée sauvée par Jésus-Christ. De là, elle peut tendre à se restreindre et limiter à un clergé, à une caste instituée célébrant au nom du monde la liturgie qui reproduit le rituel symbolique du salut universel accompli par Jésus-Christ, lequel tend lui-même à être adoré comme révélation symbolique de l'humain véritable et véritablement accompli. La dérive ultime du multitudinisme est de comprendre l'Eglise comme symbole autogène du salut universel.

L'Eglise à dominante multitudiniste²⁰ est héritée de l'époque, aujourd'hui révolue dans nos contrées, où l'Eglise, répondant aux nécessités sociales, a endossé la responsabilité de l'administration et de la morale publiques²¹, administration encadrée par les sacrements, les rituels sociaux dont elle s'est dotée à cette fin. Le ministère ordonné confère et contrôle l'intégration sociale par l'admission à l'eucharistie. Dieu est le principe de l'idéal et de l'ordre sociaux, au nom desquels l'Eglise légifère et administre ; c'est l'Eglise d'Etat, voire l'Eglise-état. Cette dominante multitudiniste peut être qualifiée de *multitudinisme sociologique*, lequel ne manque pas d'entraîner les conséquences théologiques précédemment décrites.

¹⁹ C'est le cas de l'ERF, comme nous l'avons montré à travers sa discipline. Il ne peut, en effet, y avoir multitudinisme sans confessionnalisme ; l'annonce ne peut se passer de l'objet de l'annonce ! Le multitudinisme exclusif est donc inconcevable, à la différence du confessionnalisme exclusif : il consisterait à ne rien témoigner à tout le monde, ou à inclure sans condition le monde entier dans une structure indéfinie ; l'Eglise exclusivement multitudiniste n'est alors rien d'autre que le monde, soit qu'elle s'y dissout, soit qu'elle ne s'en distingue nullement.

²⁰ Je dirai désormais « multitudiniste ».

²¹ Ainsi qu'en témoigne l'article cité de B. Reymond.

Dans son article « Multitudinisme »²², B. Reymond écrit notamment : « la principale acception (du terme multitudinisme) [...] désigne l'attitude et le statut d'une Eglise protestante²³ qui ne serait plus une Eglise d'Etat²⁴, mais n'en aurait pas moins pour mission de s'occuper spirituellement de l'ensemble d'une population. » L'expression « s'occuper spirituellement » mérite d'être relevée et commentée, car elle concentre l'erreur du *multitudinisme dominant*. Erreur, car il n'appartient aucunement à l'Eglise de s'occuper spirituellement de qui que ce soit : ce n'est pas l'Eglise qui « s'occupe spirituellement » de quiconque, c'est... l'Esprit-Saint ! L'Eglise ne peut tout simplement pas « s'occuper spirituellement » de quiconque, tout simplement parce que l'Eglise ne peut se substituer à Dieu. La tâche de l'Eglise est, uniquement, d'annoncer l'Evangile de Jésus-Christ, de faire en sorte qu'il soit diffusé, entendu et ré-entendu en tous lieux de ce monde, tâche accomplie, précisément, par ceux dont Dieu lui-même « s'occupe spirituellement », à cette fin. D'autre part, l'Eglise ne peut s'occuper spirituellement de ceux auxquels elle s'adresse, pour cette très simple raison que l'Eglise n'annonce pas l'Eglise, mais Jésus-Christ. L'Eglise est constituée par la foi des fidèles, qui est œuvre de Dieu, et non pas l'inverse.

L'expression « s'occuper spirituellement » témoigne clairement de ce temps où l'Eglise a assumé la gestion sociale, et donc de fait « s'occupait » pratiquement d'un peuple tout entier, indépendamment de la foi vécue ou ignorée, exprimée ou non, par tel ou tel individu.

B. Reymond termine son article par cette question : « Une Eglise qui perd le contact avec les multitudes est-elle encore multitudiniste ? ». Question qui relève de la même erreur : le problème de l'Eglise n'est pas de garder ou de ne pas perdre le « contact », compris comme acquis socio-

²² *Art. cit.* ; cf. note 3.

²³ Cela signifie-t-il que l'Eglise romaine est à dominante multitudiniste par définition, et donc par défaut, ou que cette détermination n'a pas de pertinence en ce qui la concerne ? J'opte pour la première réponse : le débat qui nous occupe est, en protestantisme, consécutif aux efforts que l'Eglise évangélique accomplit pour se défaire du modèle romain, sans pour autant faire sécession de la catholicité de l'Eglise – autrement dit, sans tomber dans l'absolutisation – la *démonisation* dirait P. Tillich – de l'Eglise particulière.

²⁴ N'est-il pas dans la nature des Eglises évangéliques de faire en sorte que l'Eglise ne soit plus Eglise d'Etat ?

logique, mais de l'établir et raviver en permanence, avec ses membres comme avec l'extérieur. L'Eglise dont la vocation est de céder la place au Royaume ne peut évidemment pas aspirer à établir une quelconque situation acquise. Je reformule cette question dans le sens de ma problématique : Le multitudinisme sociologique a-t-il encore un sens dès lors que l'Eglise n'a plus de responsabilité effective – soit qu'elle lui ait été retirée, soit qu'elle s'en soit retirée – dans l'administration publique ? La réponse est bien entendu : « Non ! » Le seul multitudinisme évangélique est alors celui qui s'exprime dans l'intention d'annoncer l'Évangile *au monde*.

La laïcisation de la société²⁵ implique l'abandon du multitudinisme sociologique ; elle dégage l'Eglise de cette fonction politique : c'est précisément la fonction de la Réforme d'amener l'Eglise à opérer ce retrait, à revenir du multitudinisme sociologique au multitudinisme prophétique, c'est-à-dire multitudinisme confessant, ou plutôt au *confessionalisme* multitudiniste qui s'exprime, par exemple, dans la discipline de l'ERF.

Mais les déformations de mille ans ont la vie dure, dans l'assimilation de Dieu et de l'ordre social et l'assimilation du Christ et de l'idéal moral : le multitudinisme sociologique persiste et signe à glorifier en Christ le potentiel et le devoir humains, plus que le don de Dieu. Il persiste à adapter ses sacrements aux rituels sociaux et fait des rituels sociaux des célébrations, voire des sacrements : l'Eglise célèbre les « rites de passage » d'une nature humaine, ou plutôt d'une humanité naturelle idéalisée beaucoup plus qu'évangélisée, encadrée beaucoup plus que libérée. Ces ritualités sont réputées concerner l'ensemble du corps social, voire tout le monde – le monde entier, dans la mesure où l'Évangile s'accomplit dans la réalisation de l'ordre social, et où la participation à l'ordre et au bien-être social est assimilée à la foi en Dieu, comme son juste témoignage implicite²⁶. L'Eglise multitudiniste ne peut que développer une théologie naturelle, centrée

²⁵ Laïcisation qui est directement engendrée par l'évangélisation ; l'Évangile, en effet, consiste notamment en l'abrogation du droit divin, prononcée par Jésus-Christ à Jérusalem, en réponse aux pharisiens (Mc 12,28-31).

²⁶ Cette participation inclut le témoignage moral et caritatif (cf. dans la *Confession de foi de l'ERF*, la mention de « la lutte contre les fléaux sociaux », expression caractéristique de l'esprit du multitudinisme sociologique), qui ne sont certes pas en soi de mauvaises

– ou plutôt décentrée – sur la divinisation de l'existence humaine, dont elle célèbre la mission sociale. Une telle théologie conduit à terme au déisme, c'est-à-dire à l'éviction de Dieu par la substitution de l'idéalisme à la foi. C'est déjà de l'histoire ! Le multitudinisme sociologique engendre la société athée par l'idéalisation du phénomène social et l'assimilation du Royaume de Dieu à son accomplissement idéal.

Ce qui subsiste d'une telle Eglise, c'est-à-dire principalement l'Eglise romaine césaro-papiste et les différents protestantismes d'Etat, y compris le protestantisme français post-concordataire²⁷, constitue la survivance anachronique d'une *ecclesiocratie* pré-luthérienne, pré-laique, fatalement condamnée au déclin et à l'extinction, de fait bien constatables dans tous les pays solidement laïcisés, démocratisés. Le multitudinisme sociologique, qu'il faut qualifier de multitudinisme résiduel, n'est pas compatible avec le principe de laïcité, selon lequel la foi nourrit la responsabilité citoyenne, mais ne la contrôle pas. Ce multitudinisme est à présent réduit, dans un tel contexte, à se replier et progressivement s'enfermer dans les seules fonctions rituelles où il trouve un dernier reste de légitimité sociale – sinon évangélique – et de ressources économiques. Il tente parfois encore un droit d'autorité dans les enjeux moraux et politiques, pour constater que personne ne l'écoute, si ce n'est pour caricaturer ses prises de position, tout simplement parce que, ce faisant, il ne peut qu'exposer son archaïsme, en prétendant un droit d'ingérence dans la responsabilité citoyenne – au lieu d'exercer envers elle sa mission d'information et d'exhortation – et en contestant de fait sa vocation à l'autonomie.

Outre une aberration par archaïsme, l'Eglise multitudiniste est surtout une Eglise qui manque à l'essentiel, c'est-à-dire à l'annonce de

choses ! Mais l'histoire a montré, et aurait-il pu en être autrement, que la morale et la charité ne manquent pas à terme de considérer se suffire à elles-mêmes, et rejeter Dieu et l'Eglise comme une coquille d'œuf désormais inutile, pour éventuellement se constituer elles-mêmes en idéal athée. L'Eglise multitudiniste, et c'est ce à quoi nous assistons, se dissout dans un principe social qui scie la branche qui le porte.

L'ERF a tourné la page du multitudinisme sociologique et de son témoignage implicite en exprimant, lors de son Synode national 2005, la vocation de l'Eglise à « témoigner de l'Evangile d'une manière explicite » (titre 4, § 1).

²⁷ Cette appellation fait référence à un état d'esprit, relevant de la nostalgie socio-culturelle, et non à une réalité institutionnelle, de fait obsolète.

l'Évangile, au témoignage de l'idéal vivant, savoir l'amour qui seul donne possibilité et réalité aux idéaux humains et sociaux. Elle est une Église pour laquelle le nom, la Parole, la croix et la résurrection de Jésus-Christ sont secondaires par rapport à la cause sociale, une Église gouvernante qui n'a plus rien à gouverner, une Église à l'écoute qui n'est plus entendue par personne, une Église qui n'a pas su se réformer, se recentrer en Jésus-Christ, se maintenir confessante pour demeurer véritablement multitudiniste. Elle n'est plus une Église.

Dans le meilleur des cas, les Églises confessantes s'éteignent plus ou moins rapidement, de leur propre isolement, victimes du jugement qu'elles portent sur le monde²⁸, le pire mode possible d'extinction étant le suicide collectif. Les Églises multitudinistes s'éteignent par dissolution dans l'espace social auquel elles s'assimilent ; pensons aux « clochers », dont il se dit volontiers qu'ils font partie intégrante du paysage, sous-entendu culturel.

En fin de compte, et puisque tel est l'enjeu, comment serons-nous une *Église de témoins* ? Je réponds : en enracinant notre vocation multitudiniste dans notre identité confessante. Église confessante ou Église multitudiniste ? Oublions cela ! Ce vieux couple infernal a fait son temps : il est temps d'enterrer cette typologie sans fondement théologique, qui détourne les Églises de l'Église, c'est-à-dire du témoignage de l'Évangile. Être évangélique²⁹, je veux dire être *Église de témoins*, c'est vivre l'envoi exprimé par cette confession de foi : « Jésus-Christ, *mon* Seigneur et *mon* sauveur, Seigneur et sauveur *du monde* ». Demeurer fidèle à cet envoi oblige l'Église à cette constante discipline de distinguer en elle-même les actes qui relèvent de son intimité fraternelle, *confessante*, des actes qui relèvent de sa participation au contexte socio-culturel contingent auquel elle s'adresse, au titre de son annonce publique, *multitudiniste*, et cela

²⁸ ... Ce qui est la même chose que l'exclusivité auto-consumante à laquelle elles prétendent sur Dieu ; cf. note 17.

²⁹ Je n'entends pas « évangélique » au sens étriqué que la classification religieuse française lui a attribué, mais dans le sens d'« Église conforme à l'envoi évangélique ».

afin que les premiers nourrissent les seconds et ne les dévorent pas. Par exemple, et notamment, délier l'Eglise des œuvres et ritualités sociales, qui relèvent du multitudinisme sociologique résiduel, et n'ont socialement plus besoin de son ministère, pour retrouver une pratique confessante – conformément d'ailleurs à notre *Discipline* – des baptêmes, confirmations et bénédictions de mariage³⁰. Il faut dépêtrer l'Eglise de sa participation traditionnelle – voire folklorique – aux ritualités établies, au profit d'une annonce nouvelle³¹, d'une liberté prophétique qui soit au service, non pas de l'état social, mais du progrès social ; je veux dire au service de l'accomplissement du Royaume de Dieu, de l'accomplissement du vivant dans la fraternité du Ressuscité.

Et peut-être même faudra-t-il, avant tout et pourquoi pas, nous repentir de si bien connaître l'Eglise réformée comme l'Eglise des protestants, l'Eglise des membres de l'Eglise, pour la vivre, la recevoir à nouveau et toujours à nouveau comme l'Eglise des témoins de Jésus-Christ *sola gratia, sola fide*.



³⁰ Cf. la *Discipline de l'ERF*, Article 6, § 1 : « L'ERF est une Eglise qui baptise les petits enfants des fidèles » ; la *Liturgie de l'ERF* : « L'ERF ne marie pas [...] ; la cérémonie religieuse est de l'ordre du témoignage » ; quant à la confirmation, qui consiste par nature en une confession publique de foi, son assimilation à une ritualité ou un formalisme socio-communautaire reviendra de fait à instituer la confession de foi comme un élément fondamentalement constituant de l'Eglise.

³¹ La Réforme, et notamment Jean Calvin, reproche à l'Eglise du pape – du sacerdoce ordonné – d'avoir substitué le rite abscons à la doctrine, c'est-à-dire d'avoir sacrifié l'édification populaire à l'autorité institutionnelle.